



Pour publication immédiate : 19/01/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE EXPANSION DE LA LOI « MOVE OVER » PROTÉGÉANT LES POMPIERS BÉNÉVOLES ET LES AMBULANCIERS, DÉSORMAIS EN VIGUEUR**

*La nouvelle loi protège davantage les premiers intervenants dans l'État de New York*

*Une annonce de service public visant à faire connaître la loi est disponible [Ici](#)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui l'entrée en vigueur de l'expansion de la loi « Circulez » (Move Over) de l'État de New York, qui protège les pompiers bénévoles et ambulanciers. La loi, signée par le Gouverneur l'année dernière, exige que les conducteurs ralentissent et changent de voie lorsqu'ils s'approchent d'un véhicule avec un gyrophare bleu ou vert conduit par des pompiers ou ambulanciers volontaires intervenant pour une urgence routière.

« Chaque jour, ces pompiers et ces ambulanciers mettent leur bien-être en jeu pour aider leurs voisins et leurs communautés », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette nouvelle loi et cette campagne de sensibilisation offriront à ces New-Yorkais courageux des mesures de protection supplémentaires, qui leur permettront de continuer à assurer leurs missions absolument essentielles, tout en sévissant contre les risques évitables et résultant de comportements imprudents. »

La loi « Circulez » (Move Over) exige que les conducteurs fassent très attention, ralentissent et s'éloignent de l'axe où sont arrêtés véhicules de police, camions de pompiers, ambulances, remorqueuses et véhicules de construction et d'entretien, et désormais les véhicules de pompiers bénévoles ou ambulanciers utilisant des gyrophares bleus ou verts, arrêtés le long de la chaussée. Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Circulez » en 2011, elle a été révisée trois fois pour inclure un plus large éventail de véhicules et a entraîné plus de 79 000 contraventions délivrées aux automobilistes en violation de la loi.

En novembre 2016, suite à deux accidents de la route ayant coûté la vie à un conducteur de dépanneuse et à un employé de l'Autorité Thruway (Thruway Authority), les agences de sécurité routière et de transport dans l'ensemble de l'État de New York ont coopéré à la toute première campagne de sensibilisation et d'application de la loi « Circulez ».

- La police d'État a émis 230 contraventions pour une violation de la loi « Circulez » pendant une période d'application de cinq jours - quatre fois la norme pour une durée typique d'une semaine.
- Une nouvelle [annonce de service public](#) élaborée par le Comité de la sécurité routière du Gouverneur (Governor's Traffic Safety Committee) et soulignant l'importance de la loi « Circulez » à New York, est déjà diffusée sur les stations câblées et de radiodiffusion de New York.
- Le personnel de cet axe routier, la Police routière de l'État de New York (New York State Police Troop T) et les opérateurs de remorqueuses ont engagé des conversations avec des milliers de clients dans les zones de service le long de la Thruway et ont distribué plus de 10 000 dépliants éducatifs pour sensibiliser à la loi « Circulez ».
- Des panneaux à messages variables à travers l'État ont affiché des rappels commençant le lundi 14 novembre à 7 heures jusqu'au vendredi 18 novembre à 20 heures et des affiches ont été présentées à l'intérieur de chacun des 27 secteurs de service du Thruway à l'appui de la campagne.

**Terri Egan, commissaire administrative adjointe du DMV et présidente par intérim du GTSC, a déclaré :** « La loi « Circulez » améliore la sécurité des autoroutes de l'État de New York et permet de sauver des vies. L'expansion récente de la loi réalisée par le Gouverneur permettra de protéger davantage encore de premiers intervenants pendant leur service altruiste au nom de leurs concitoyens new-yorkais. »

**Le surintendant de la police d'État, George P. Beach II, a déclaré :** « La police d'État continuera à faire appliquer avec force les dispositions de la loi « Circulez ». Tous ceux qui travaillent sur nos autoroutes, des premiers intervenants aux agents d'entretien, mettent leur vie en danger chaque jour pour aider la population. Nous incitons vivement les automobilistes à faire preuve d'extrême prudence : lorsque vous voyez un événement sur le bord de l'autoroute, ralentissez et changez de voie. »

**Le directeur exécutif par intérim de l'Autorité Thruway, Bill Finch, a déclaré :** « Les personnes que vous voyez travailler le long de la route sont chers à leur famille et à leurs amis, la loi « Circulez » est absolument essentielle pour garantir leur sécurité. Grâce à l'impulsion donnée par le Gouverneur Cuomo, notre État a travaillé sans relâche pour faire connaître cette loi, afin de protéger les personnes qui font tout simplement leur travail. J'incite vivement les automobilistes à ralentir et à changer prudemment de voie, pour leur propre sécurité et celle des personnes qui les entourent. »

**Le commissaire du Département des transports, Matthew Driscoll, a déclaré :** « Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger nos premiers intervenants, et la révision la plus récente effectuée par le Gouverneur Cuomo pour élargir la loi « Circulez » de l'État de New York permettra de garantir que davantage de personnes, qui sont là pour nous lorsque nous avons besoin d'elles, soient en sécurité. Lorsque vous changez de voie pour laisser la place à un secouriste, vous contribuez à sauver une vie, en laissant la voie libre aux intervenants dans une situation d'urgence. Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux premiers intervenants qui nous protègent chaque jour. »

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité routière dans l'État de New York, veuillez consulter [safeny.ny.gov](https://www.safeny.ny.gov).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](https://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418